



Lycée Victor Hugo



Lycée Polyvalent de Lunel

BP 80203 - 300, av. Louis médard 34401 Lunel - Tél. : 04 99 13 70 30 - fax : 04 99 13 70 41

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

**Marché A Procédure Adaptée du 13 octobre 2017
Pour la réalisation d'un séjour de cinq jours à Malte**

Article 1 : DISPOSITIONS GENERALES – MODALITES DE CONSULTATION

1 – 1 : Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement acheteur :

**Lycée Victor HUGO
300 avenue Louis Médard
BP 80203
34401 LUNEL cedex**

Représentant du Pouvoir adjudicateur : Monsieur Bernard LECOMPTE, Proviseur du lycée

Personne habilitée à donner des renseignements d'ordre administratif : Sophie PONDARRASSE, gestionnaire du lycée Mel : gest.0342090m@ac-montpellier.fr

Personne habilitée à donner des renseignements sur le projet: Mme Catherine RUVINI, professeure d'anglais organisatrice du voyage. Mel : catherine.dos@libertysurf.fr

Comptable assignataire : M. **Olivier RIVIERE**, agent comptable du lycée Louis Feuillade à Lunel
Mel: agence-comptable.lyceelouisfeuillade@ac-montpellier.fr

1– 2 : Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

1-3 : Type et objet du marché :

Il s'agit d'un marché de prestations de services ;

Il porte sur la fourniture de transport aérien, hébergement en famille d'accueil et prestations annexes pour la réalisation d'un séjour à Malte d'un groupe de 32 lycéens et 3 accompagnateurs par une agence de voyage titulaire d'une licence de Tourisme ou par une association agréée Tourisme.

1– 4 : Calendrier de la prestation :

Ce marché est conclu pour une seule prestation, à réaliser du **lundi 12 mars au vendredi 16 mars 2018**. La date peut être modifiée le cas échéant pour des motifs liés aux contraintes des horaires de vols disponibles.

1 -5 : Modalités de consultation et choix du fournisseur :

Date de remise des offres : au plus tard le **lundi 13 novembre 2017**.

Les offres seront à faire parvenir :

- par courriel de préférence à l'adresse suivante : gest.0342090m@ac-montpellier.fr
- par courrier recommandé avec accusé de réception au lycée Victor Hugo, service Intendance, 300 Avenue Louis Médard BP 80203 34401 LUNEL cedex

Avec la mention « ne pas ouvrir consultation voyage scolaire Malte 2018 »

Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard le lundi 20 novembre 2017

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas mener le projet de voyage à son terme si les offres reçues ne permettent pas de respecter les tarifs du voyage adoptés par le Conseil d'Administration, soit 450 € par participant tout compris.

Article 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorités décroissantes :

- le précédent règlement de consultation valant cahier des clauses particulière (CCP) dont l'exemplaire, complété et signé par le titulaire, et conservé dans les archives de l'établissement, fait foi.
- l'acte d'engagement du fournisseur
- le bordereau unitaire des prix
- le mémoire technique sur les conditions et le déroulé du voyage.

Article 3 : NATURE DE L'OFFRE A FOURNIR

Transport : Le voyage vers Malte se fera par avion en vol direct depuis Marseille. Le prix du vol inclura un bagage en cabine pour chaque participant (avec en option chiffrée, le bagage en soute). Votre offre comprendra également l'acheminement de l'aéroport vers le lieu de séjour du groupe le jour 1 et le jour 5.

Pour les jours 2, 3 et 4, les déplacements prévus au programme seront inclus dans le prix.

Votre offre mentionnera explicitement le nom de la compagnie retenue pour effectuer le vol.

. Elle précisera également le moyen de transfert vers l'aéroport utilisé, et les modalités de déplacement prévus sur place.

L'hébergement : Les élèves et les accompagnateurs seront hébergés en famille d'accueil. Un représentant de l'agence de voyage accueillera le groupe à l'aéroport et assurera le transfert vers le lieu de séjour et la répartition dans les familles d'accueil. Les participants au séjour seront des lycéens de 1^{ère}. Ils seront hébergés par **4 maximum** par famille. L'offre inclura tous les repas, y compris les déjeuners sous forme de panier repas, du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 5.

Les visites : Le prix de chaque visite sera clairement mentionné dans votre offre. Une attention toute particulière sera portée sur les modalités pratiques de règlement des visites sur site ; en effet, aucun manquement de fonds par les accompagnateurs ne doit être prévu pour le paiement des visites.

Il ne sera pas possible de facturer un **surcoût lié à l'âge des participants** si cela n'est pas prévu et chiffré explicitement dans l'offre.

Assurance annulation : La convention ne pourra pas être signée si elle ne prévoit pas explicitement une assurance annulation incluse dans le prix permettant à l'établissement de se désister sans frais si une

interdiction de voyage et de sortie émanant de toute autorité de l'Education Nationale (et non du ministère des affaires étrangères) notamment en cas de pandémie ou de risques terroristes.

Cette assurance prévoira également une garantie de remboursement des frais d'inscription pouvant être mise en œuvre en cas de maladie médicalement constatée, d'accident corporel subi, ou d'évènement familial grave.

Article 4 : DESCRIPTIF DES VISITES

Votre offre sera établie sur la base du programme ci-dessous, qui prévoit des visites payantes et des visites gratuites, ainsi que la soirée du jour 3.

Jour 1 Rendez vous à la gare de Lunel pour se rendre à l'aéroport de Marseille et départ en avion vers Malte. Arrivée et accueil par notre représentant sur place et transfert vers votre lieu de séjour. Harbour cruise. Présentation et découverte de Sliema et de San Juan à pied. Dîner et nuit en famille.

Jour 2 Petit déjeuner en famille. Matinée: Visite d'un Etablissement scolaire. Puis mini excursion découverte de Blue Grotto et de Marsaxlokk. Déjeuner panier repas. Après midi excursion guidée à Mdina, Retour dans les familles pour dîner et nuit.

Jour 3 Petit déjeuner en famille. Matinée: Visite guidée de Valetta. Déjeuner panier repas. Après midi Expérience Malta. Temps libre dans la ville. Retour dans les familles pour dîner et soirée Bowling. Nuit en famille.

Jour 4 Petit déjeuner en famille. Journée à GOZO. Déjeuner panier repas. Retour dans les familles pour dîner. Nuit en famille.

Jour 5 Transfert vers l'aéroport. Enregistrement pour le vol à destination de Marseille.

Article 5 : LE CONTENU DE L'OFFRE

5-1 : délai de validité des offres

S'agissant d'un séjour culturel et linguistique programmé pour 2018, le délai de validité des offres est de 31 jours à compter de la date de réception des offres.

Le soumissionnaire devra indiquer les événements pouvant entraîner une variation de celle-ci (taux de variation minimum à indiquer). En cas d'augmentation des prix du voyage de plus de 5 %, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler la procédure en cours sans indemnité pour le prestataire retenu.

5-2 : dossier de consultation

Le présent document vaut dossier de consultation.

Il sera retourné paraphé et signé avec la proposition du candidat.

L'offre et tous les documents annexes qui l'accompagnent doivent être rédigés en langue française.

5- 3 : le contenu de l'offre

1 – Un acte d'engagement spécifiant le prix global ainsi que le prix unitaire par participant comprenant tous les services requis.

2 – Le bordereau unitaire des prix

3 – Un mémoire technique décrivant les moyens mis en œuvre pour accomplir la prestation dans lequel le candidat apportera la preuve de sa capacité à prendre en charge l'organisation du voyage :

- Déroulé du séjour
- Référence et certifications éventuelles
- Conditions du transport : aéroports et compagnies, conditions de transfert,
- Qualité de la restauration proposée
- Prestations accessoires ou optionnelles
- Montant ou pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et calendrier de paiement du solde
- Modalités de révision du prix
- Pour les prestations aériennes, information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18
- Informations relatives à l'assurance annulation
- Taille minimale du groupe permettant la réalisation du séjour et montant le cas échéant du surcoût en cas de baisse des effectifs.
- Formalités administratives et sanitaires à accomplir par les participants en fonction de leur nationalité ainsi que les délais d'accomplissement
- Documents à fournir et informations à communiquer par les participants.
- L'agrément du ministère du Tourisme et habilitation à vendre des voyages à un public scolaire (ministère Jeunesse et Sports, Education nationale)

• 4 - Pièces à fournir à l'appui du mémoire technique :

- La licence de l'Agence de voyage candidate
- L'agrément de tourisme s'il s'agit d'une association (arrêté ou licence)
- L'habilitation ministérielle pour les transporteurs le cas échéant
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements
- N° d'inscription au répertoire national des entreprises
- Garanties financières

Article 6 : ANALYSE DES OFFRES

Le choix du fournisseur retenu sera effectué suivant les critères portant sur la qualité des prestations proposées et du dossier technique présenté. Une attention particulière sera portée sur les conditions d'accueil dans les familles, et les conditions de transport.

Les offres des candidats n'ayant pas les agréments demandés ne seront pas examinées.

Chaque critère se verra attribuer une note de 1 à 3.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1 – Valeur qualitative 70 %

Conditions de transport : dates et horaires en conformité avec le programme établi, conditions des transferts aéroport/familles d'accueil, conditions de transport sur place : 35 %

Conditions d'hébergement : respect des conditions d'hébergement, localisation des familles d'accueil et conditions d'hébergement dans les familles, qualité des repas proposés: 35 %

2 – Valeur financière : 30 %

Dans l'éventualité d'une égalité entre deux candidats, celui qui a fourni le dossier technique le plus complet et le plus détaillé sera classé en meilleure position.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats présentant les offres les mieux classées au regard des critères énoncés. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Les offres négociées seront analysées et classées selon les critères énoncés ci-dessus.

A l'issue de la négociation, les candidats devront remettre leur proposition par écrit, par la remise d'un nouvel acte d'engagement dûment complété et signé.

ARTICLE 7 : EXECUTION DU MARCHE

7 – 1 : Offre de prix

L'offre de prix devra être présentée sur l'acte d'engagement. Attention, le prix proposé sera le prix par participant, sachant que les lycéens comme les accompagnateurs sont des participants payants ; **aucune gratuité pour les accompagnateurs** ne devra être prévue dans votre offre. L'offre de prix précisera le cas échéant si des réductions particulières sont accordées (prime de fidélité...)

Le prix sera ferme, définitif. Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire en dehors de la réalisation des prestations prévues. Il ne sera pas possible notamment de facturer un **surcoût lié à l'âge des participants** si cela n'est pas mentionné (et chiffré) explicitement dans l'offre.

7-2 : Révision du prix

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

7-3 : Facturation

Les factures seront établies en trois exemplaires, ou déposées sur le site « chorus pro ». Pour permettre le versement d'acomptes avant le départ, le voyageur nous fournira obligatoirement une facture d'acompte 30 jours avant la date de versement souhaitée.

7-4 : Règlement

Les prestations seront réglées selon les règles de la comptabilité publique. Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réception de la facture correspondante. Si le prestataire le demande, un acompte pourra être consenti conformément à l'article R.211-4 du code du tourisme dans la limite maximale de 70 % du prix du voyage.

7-5 : Contrat de voyage

La signature du présent marché ne dispense pas les deux parties de signer un **contrat de voyage**, qui récapitulera les engagements des deux parties et les conditions matérielles et financières de l'organisation du

voyage, dans le respect des clauses prévues au présent marché. Il s'agit là d'une pièce qui sera exigée à l'appui de tout règlement de facture.

7-6 : Litige

En cas de litige ne recevant pas de solution amiable, le tribunal administratif de Montpellier est seul compétent et la loi française est seule applicable.

Article 8 : PENALITES - RESILIATION

Le marché pourra être résilié à tout moment par le pouvoir adjudicateur du fait d'une faute ou défaillance du titulaire ou si ce dernier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.

Vu et pris connaissance le

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE



Lycée Victor Hugo

OFFRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

**Marché A Procédure Adaptée du 3 octobre 2017
pour la réalisation d'un séjour de cinq jours à Malte**

Fournisseur :

Je soussigné (nom prénom et qualité) :

agissant au nom et pour le compte de la société :

Dont le siège social est :

Immatriculé à l'INSEE sous le n°

Et au registre du commerce du greffe du Tribunal de

Sous le numéro :

Après avoir pris connaissance et visé le règlement de la consultation valant Cahier des Clauses Particulières relatif au marché visé en objet,

1- m'engage sans réserve à traiter avec le lycée Victor Hugo selon les modalités suivantes :

a) Prix du voyage et du séjour par participant, visites comprises :

PRESTATIONS	TARIF UNITAIRE	NOMBRE PARTICIPANTS	TARIF FORFAITAIRE
TRANSPORT			
1) Vol au départ de Marseille AR			
2) Transfert aéroport/lieu d'hébergement			
3) déplacements sur place conformément au programme			
4) en option, bagage en soute			
HEBERGEMENT & RESTAURATION			
1) hébergement en famille d'accueil			
2) repas du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 5			
VISITES			
Les visites payantes à réserver par le prestataire			
1)			
2)			
3)			
ASSURANCES & ASSISTANCES			
1) Assurance annulation			
2) Permanence 24/24 & 7/7			
3) Référent direct en France			
4) Présence sur place d'un référent			
RETRIBUTION DU PRESTATAIRE			
1) Adhésion			
1) Frais de gestion			
3) Autre: à préciser			

b) Contenu détaillé de l'offre joint dans le dossier technique

2- demande que le lycée se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert à l'organisme financier dont le RIB est joint en annexe.

3- Affirme sur l'honneur et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs être en règle avec les administrations fiscale et sociale.

A Lunel, le

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

CACHET ET SIGNATURE DE L'ETABLISSEMENT